

Cette formation est éligible au CPF.

Elle comprend également la qualification : EPI (Equipier de Première Intervention)

• Durée

77h00 sur onze jours, de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi

• Pré requis

- Être titulaire du diplôme SSIAP 1
- Aptitude physique (validée par un certificat médical)
- Avoir exercé l'emploi d'agent de service de sécurité incendie pendant 1607 heures durant les 24 derniers mois dans un ERP, un IGH ou un bâtiment relevant de la réglementation incendie du code du travail. Cette disposition doit être attestée soit par l'employeur, soit par la présentation du contrat de travail
- Être titulaire du SST ou du PSE 1 en cours de validité ou du PSC 1 acquis depuis moins de 2 ans



• Public concerné

- Toute personne désirant exercer la fonction d'agent de sécurité incendie

• Nombre de participants

- 4 minimum à 12 maximum

• Objectifs

L'objectif de la formation SSIAP 2 est d'acquérir les connaissances nécessaires afin d'encadrer et former une équipe de sécurité qui sera chargée d'assurer l'intégrité des personnes et des biens dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH).

Le chef d'équipe de service de sécurité incendie a pour missions :

- La gestion l'organisation et le management d'une équipe de sécurité
- La formation du personnel en matière de lutte contre l'incendie
- Lecture et manipulation des tableaux de signalisation. Identification et interprétation des différents signaux
- Respecter les dispositions applicables en hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie
- Gérer les opérations d'entretien des moyens de secours
- Diriger le poste central de sécurité en cas de sinistre
- Connaître les commissions de sécurité et commission d'accessibilité

• Matériels pédagogiques et équipements (Livret pédagogique délivré à chaque stagiaire) :

Moyens de secours :

- Poste de Sécurité avec 3 ordinateurs
- système de sécurité incendie de catégorie A sur ordinateur (Simulateur Virtuel Informatisé)
- informatique :
 - notion de réception d'une alarme provenant d'un système informatique (UAE, prise en compte, traitement) ;
 - ordinateur avec système de ronde électronique
 - divers détecteurs d'incendie, déclencheurs manuels. Modèle de coupure d'urgence (électrique, porte automatique etc....) ;
 - extincteurs (eau, poudre, CO2), en coupe et pleins ;
 - mise à disposition d'une aire de feu pour l'emploi d'extincteurs sur un bac à feux écologiques à gaz
 - robinet incendie armé ;
 - têtes d'extinction automatique à eau (non fixées) ;
 - appareils émetteurs-récepteurs (1 jeu), modèle de points de contrôle de ronde ;
 - modèles d'imprimés, (registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses) ;
 - autocom avec téléphones : emploi des téléphones (réception, appel) ;
 - système PTI



Désenfumage :

- un volet de désenfumage équipé de son système de déclenchement ;
- un clapet coupe-feu équipé ;

Eclairage de sécurité :

- blocs d'éclairage de sécurité, permanent et non permanent (possibilité de démontrer le fonctionnement en cas de coupure de l'alimentation en énergie)

• **Contenu**

1ère partie : Rôles et missions du chef d'équipe (Gestion de l'équipe de sécurité incendie, management de l'équipe de sécurité incendie, organisation d'une séance de formation, gestion des conflits...)

2ème partie : Manipulation des systèmes de sécurité incendie (Système de détection incendie, système de mise en sécurité incendie, installations fixes d'extinction automatique ...)

3ème partie : Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie (Réglementation du Code du travail, commissions de sécurité et commission d'accessibilité ...)

4ème partie : Chef du poste central de sécurité en situation de crise (Gestion du poste central de sécurité, conseil technique aux services de secours ...)

• **Examen**

Epreuve écrite (QCM de 40 questions – 40 minutes)

Epreuve pratique (Exercice de gestion du PC sécurité en situation de crise – 20 minutes/candidat)

Epreuve orale (Animation d'une séquence pédagogique – 15 minutes/candidat)

Le candidat sera déclaré « certifié » s'il obtient la note de 12/20 minimum à l'épreuve écrite et s'il est « Apte » aux épreuves pratique et orale. Il aura un an pour se représenter à l'examen afin de repasser les épreuves non validées. Passé ce délai, le candidat perd le bénéfice des épreuves acquises et devra suivre à nouveau la formation dans son intégralité avant d'être présenté à un nouvel examen.

Le diplôme SSIAP 2 sera valable 3 ans. Il conviendra de suivre un « Recyclage SSIAP 2 » avant la date anniversaire afin de le renouveler pour 3 ans à nouveau.

• **Déroulement (Méthodologie de la mise en œuvre)**

1. Inscription après vérification des pré-requis
2. Formation
3. Visite technique applicative
4. Examens blancs (Théorique, Pratique et Orale)
5. Examen

• **Informations sur les évolutions après la formation SSIAP 2 :**

o Accéder à la formation SSIAP 3 (Chef de Service de Sécurité Incendie) :

- Conditions : Justifier de trois ans d'expérience de la fonction (Temps plein). Cette expérience professionnelle doit être attestée soit par l'employeur, soit par la présentation du contrat de travail.

• **Lieu de la formation**

Au centre de formation MY SCHOOL

MY SCHOOL

162bis rue de Paris
92100 Boulogne Billancourt

Tél : 01 87 66 53 23

Courriel : contact@myschoolsecurite.fr